





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2022/2023

PROCES VERBAL N° 4

Réunion plénière du Mardi 18 Octobre 2022 Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Vincent ALVAREZ-Serge COLARD- Alain DELEPINE- Freddy

TELLIER

Membre de la commission absent excusé: Luc DUVAL

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréer.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir <u>au secrétariat du District</u> au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

<u>Appel des décisions</u>: Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci Dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

<u>Homologation des rencontres</u>: Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, <u>cette homologation est de droit le trentième jour à minuit</u>, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Utilisation de la FMI

La CDCMJ rappelle aux clubs que l'usage de la FMI est obligatoire, merci de préciser sur la feuille de match de remplacement, les raisons exactes de la non-utilisation.

L'absence de réseau ou de connexion ne sont pas des raisons valables, un guide d'utilisation est à







votre disposition sur le site du DFSM dans la rubrique « Documents, Aides aux clubs ».

A titre exceptionnel, en remplacement de la FMI vous devez utiliser une feuille papier conforme à la Catégorie, cette feuille doit être correctement renseignée (avant le début de la rencontre) et envoyée au <u>District dans les meilleurs délais</u> (les photos, non exploitables ne seront pas prises en compte) La commission infligera, aux clubs qui n'observent pas ces directives, les sanctions en vigueur.

RECTIFICATIFS AU PV N° 2

<u>U15 D2 Poule H</u> Journée du 17/09/2022

Match n° 24984907: ISNEAUVILLE FC (2) / FC ST JULIEN PT QUEVILLY (1)

Forfait déclaré de FC ST JULIEN PT QUEVILLY (1), par mail envoyé le vendredi 16 septembre à 10h18.

La commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait déclaré (0 point) à FC ST JULIEN PT QUEVILLY (1) sur le score de 0 But à 3, pour en faire bénéficier ISNEAUVILLE FC (2) sur le score de 3 buts à 0.

Inflige une amende de 74 € à FC ST JULIEN PT QUEVILLY en application des droits de pénalités du DFSM.

Match n° 24984909 : GRAND QUEVILLY FC (3) / O DE DARNETAL (1)

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué).

MATCHS REPORTES

U18 D1- Poule A

Match: N°24937578 USAT 21 / AS DE MONTIVILLIERS 21 Rencontre du 17/09/2022 reportée au 29/10/2022

U18 D2 Poule B

Le match N°24949088 SS GOURNAY 22 / FC DU NORD OUEST 21 Rencontre du 17/09/2022 reportée au 19/11/2022

U15 D1 Poule A

Match N°24983502 : ES TOURVILLAISE 1 / US DOUDEVILLAISE 1 Rencontre du 24/09/2022 reportée au 29/10/2022

U15 D2 Poule D

Match N°24984634 : ST AUBIN FC 2/ MAISON QUARTIER GRIEUX 1 Rencontre du 17/09/2022 reportée au 29/10/2022

U13 D4 Poule B

Match N°25297241 : LE HAVRE AC 4 / RC HAVRAIS 4

Match reporté au 22/10/2022







Ordre du jour de la réunion :

- Adoption des PV des dernières réunions : En l'absence de remarque de la part des membres de la commission, les PV n°2 et 3 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.
- Homologation des matchs du 24 Sept,01 Oct,08 Oct. décisions sur ce document
- Festival Foot U13 Pitch, les plateaux du 1^{er} tour éliminatoire se sont déroulés le samedi 01/10 voir la liste des clubs qualifiés pour le 2^{em} tour sur ce document.
- Tirage coupes U18 & U15
- Questions et remarques diverses

CHAMPIONNATS U18

RENCONTRES DU 01/10/2022

U18 D1- Poule A

Match N°24936886 : GCO BIHOREL (21) / US DOUDEVILLE (21) La commission inflige une amende de 10€ au GCO BIHOREL (21) pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

Match N°24936890 : ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE (21) / GRPT MOULIN ECALLES (41) La commission inflige une amende de 30€ à MOTTEVILLE CROIX MARE (21) pour FMI non utilisée.

U18 D1- Poule B

Match N°24936934: ROUEN SAPINS FC (21) / CAUDEBEC ST PIERRE (22)

CAUDEBEC ST PIERRE F déclare non forfait, hors délai, par mail le samedi 01 octobre à 14h11 La commission jugeant en 1 ère instance :

Donne match perdu par forfait non déclaré (0 point) à CAUDEBEC ST PIERRE (22) sur le score De de 0-3, pour en faire bénéficier ROUEN SAPINS FC (21) sur le score de 3-0.

La commission inflige une amende de 120€ à CAUDEBEC ST PIERRE en application des Droits de pénalités du DFSM.

Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de ROUEN SAPINS FC et à Débiter à celui de CAUDEBEC ST PIERRE F.

U18 D2 Poule A

Match N°24948416 : ENT VIENNE ET SAANE / TOURVILLE (21) — NEUVILLE AC (21) La commission inflige une amende à ENT VIENNE ET SAANE / TOURVILLE 30€ pour FMI non utilisée.

10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence éducateur).







La commission inflige une amende de :

10€ à NEUVILLE AC (21) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence éducateur).

20€ pour envoi de la feuille de match hors délai

U18 D2 Poule C

Match N°24949908 : SC PETIT COURONNE (21) / STADE SOTTEVILLE (21) La commission inflige une amende de 10€ au SC PETIT COURONNE pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence éducateur).

Match N°24949909 : ISNEAUVILLE FC (21) / FC BOOS (21) La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC (21) pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

U18 D2 Poule E

Match N°24950139 : US ST THOMAS (21) / AS DE MONTIVILLIERS (22) La commission inflige une amende de 10€ à US ST THOMAS pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué).

Match N° 24950141 : US GODERVILLAISE 21 / CA HARFLEUR BEAULIEU 25 Réserves déposées par l'US GODERVILLAISE, dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux, rencontre en attente d'homologation.

RENCONTRES DU 08/10/2022

Match N°24950140 : RC DU PORT DU HAVRE (21) / TREFILERIE NEIGES (21) La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE (21) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué).

CHAMPIONNATS U15

RENCONTRES DU 24/09/2022

U15 D1- Poule B

Match N°24947020 : STADE SOTTEVILLE CC 1 / FUSC BOIS GUILLAUME 2 La commission inflige une amende de 30€ au STADE SOTTEVILLE CC pour non-utilisation de la FMI

U15 D2 - Poule D

Match N°24984624: AS GOURNAY FOOTBALL 1 /SAINT NICOLAS DE BETHUNE 2 La commission inflige une amende de 10€ à l'AS GOURNAY FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

Match N°24984625 : GRPT DE SAINT MAURICE 1 / MAISON QUARTIER GRIEUX 1 La commission inflige une amende de 10€ à MAISON QUARTIER GRIEUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)







U15 D2-Poule E

Match N°24984708 : USF FECAMP 3 / AS DE ST ADRESSE BUT 1 La commission inflige une amende de 30€ à l'USF FECAMP pour non-utilisation de la FMI La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la

rédaction de la feuille de match (absence assistant)

U15 D2-Poule F

Match N°24984768: AS SAINT ADRESSE BUT 2 / US EPOUVILLE 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS SAINT ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match N°24984769: OLYMPIA CAUX FOOTBALL 2 / Ent. ESPC-FCR 1

La commission inflige une amende de 10€ à l'OLYMPIA CAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

U15 D2-Poule G

Match N°24984848: YVETOT AC 2 / AS FAUVILLAISE 2

La commission inflige une amende de 30€ au YVETOT AC pour non-utilisation de la FMI

U15 D2 - POULE H

Match N°24984897 : ISNEAUVILLE FC2 / O DE DARNETAL1

Forfait non déclaré de l'O.DARNETAL 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'O.DARNETAL 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ISNEAUVILLE FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'O.DARNETAL une amende de 111€ pour forfait non déclaré

Match N°24984898 : AS BOUILLE MOULINAUX 1 / FC ST JULIEN PT QUEVILLY 1 La commission inflige une amende de 30€ l'AS BOUILLE MOULINAUX pour non-utilisation de la FMI

RENCONTRES DU 01/10/2022

U15 D1-Poule B

Match N°24947035 : CAUDEBEC ST PIERRE F1 /FUSC BOISGUILLAUME 2 La commission inflige une amende de 10€ au CAUDEBEC ST PIERRE F pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match N°24947038 : CMS OISSEL (2) / US MESNIL ESNARD FRA (1)

La commission inflige une amende de 30€ à CMS OISSEL pour non-utilisation de La FMI La commission inflige une amende de 10€ à CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence délégué)







U15 D1-Poule C

Match N°24981516 : OH TREFILERIES/NEIGES 1 / AS FAUVILLAISE 1 La commission inflige une amende de 10€ à l'OH TREFILERIES/NEIGES pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

U15 D2-Poule A

Match N°24983990 : NEUVILLE AC 1 / FC LA VARENNE 1

La commission inflige une amende de 10€ au NEUVILLE AC 1 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

<u>U15 D2 – POULE B</u>

Match 24985350: ENT.CAUX FC -US HERICOURT 1 / FC DU NORD OUEST 1

La commission inflige à l'ENT.CAUX FC- US HERICOURT une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Faute de présentation de licences l'ENT.CAUX FC – US HERICOURT 1 est déclarée forfait pour la Rencontre non jouée

Forfait non déclaré de l'ENT.CAUX FC – USHERICOURT 1.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'ENT.CAUX FC-HERICOURT sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC DU NORD OUEST 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'ENT.CAUX FC-HERICOURT une amende de 111€ pour forfait non déclaré

U15 D2 - POULE C

Match N°24984584 : CAUDEBEC ST PIERRE F 2 / GRPT EFECOC 2 La commission inflige une amende de 10€ au CAUDEBEC ST PIERRE F pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match N°24984588 : ST AUBIN FC 1 / FC TOURVILLE RIVIERE 1

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC 1 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

Match N° 24984585 : STADE SOTTEVILLE CC 2 / SC PETIT COURONNE 1 La commission inflige au STADE SOTTEVILLE CC une amende de : 20€ FMI non transmise dans les délais après la rencontre

U15 D2 - Poule F

Match N°24984783 entre SAFRAN NDIE SPORTS 1 et AS COLLEVILLE ANGERVILLE 1 La commission inflige une amende de 10€ au SAFRAN NDIE SPORTS 1 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence délégué)

<u>U15 D2 – Poule H</u>

Match N°24984912: GRAND QUEVILLY FC 3 / GRAND COURONNE FC 1







La commission inflige une amende de 30€ à G QUEVILLY FC pour non-utilisation de La FMI La commission inflige une amende de 10€ à G QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence délégué)

U15 CRITERIUM à 8 Poule A

Match N°24995048 : ES DU MONT GAILLARD 3 / SC OCTEVILLE SUR MER 1

Forfait non déclaré du SC OCTEVILLE SUR MER 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au SC OCTEVILLE SUR MER 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES DU MONT GAILLARD 3 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au SC OCTEVILLE SUR MER une amende de 111€ pour forfait non déclaré

U15 Critérium à 8 POULE B

Match N°24995561: FC BARENTINOIS 1 / FC BOOS 1

Forfait non déclaré du FC BOOS 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC BOOS 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC BARENTINOIS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au FC BOOS une amende de 111€ pour forfait non déclaré

Match N°24995557 : AL DEVILLE MAROMME 3 / FC SOMMERY 1

La commission inflige à l'AL DEVILLE MAROMME une amende de :

30€ pour non-utilisation de la FMI

10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (feuille à peine lisible, absence délégué)

RENCONTRES DU 08/10/2022

<u>CRITERIUM U15 – Poule A</u>

Match N° 24995022 : AS DE MONTIVILLIERS 2 / CANY FC 2

La commission inflige une amende de 10€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence dirigeant)

CHAMPIONNATS U13

RENCONTRES DU 08/10/2022

U13 D1 Poule B

Match 25295996 : FC ROUEN 1899 1 / CO CLEON 1







Réserves déposées par le CO CLEON, dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux, rencontre en attente d'homologation.

U13 D2 Poule B

Match n° 25296051 ES DU MONT GAILLARD 2 / SC FRILEUSE 1

La commission inflige une amende de 30 € à l'ES DU MONT GAILLARD pour non-Utilisation de la FMI La commission inflige une amende de 10€ au SC FRILEUSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

Match n° 25296052 ESM GONFREVILLE 1 / Le HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4 La commission inflige une amende de 10 € à l'ESM GONFREVILLE et 10 € au HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° licence dirigeant)

Match n°25296053 LE HAVRE AC / AS DE MONTIVILLIERS 1 La commission inflige une amende de 10 € à l'AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

Match n°25296054 SC OCTEVILLE SUR MER1 / CS GRAVENCHON 1 La commission inflige une amende de 30 € au SC OCTEVILLE SUR MER pour non-utilisation de la FMI

U13 D2 Poule C

Match n°25296082 AL DEVILLE MAROMME 2/ ROUEN SAPINS FC 2

La commission inflige une amende de 10 € à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence N° licence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10 € au ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence N° licence dirigeant)

U13 D3 Poule A

Match n°25296828 ES PLATEAU FOUC.REAL. 1 / GRPT US CRIEL-EU FC 1 La commission inflige une amende de 10 € au Grpt US CRIEL s Criel-EU FC 1 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D3 Poule B

Match n°25296854 US LILLEBONNAISE 2 / CS GRAVENCHON 2 La commission inflige une amende de 10 € au CS GRAVENCHON 2 pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D3 Poule C

Match n°25296883 FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1 / YERVILLE FC 1 La commission inflige une amende de 30 € au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour non Utilisation de la FMI







Match n°25296885 ENT.MOTTEVILLE CROIXMARE / FC BARENTINOIS 3 La commission inflige une amende de 10 € au FC BARENTINOIS pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D3 Poule D

Match N°25296912 CS SERV.MUNICIP. LE HAVRE 4 / SC FRILEUSE 2 La commission inflige une amende de 30 € au CS SERV.MUNICIP. LE HAVRE pour non-utilisation de la FMI

U13 D3 Poule E

Match N°25300052 US GODERVILLAISE 1 / AC ST ROMAIN DE COLBOSC 1 La commission inflige une amende à l' US GODERVILLAISE 30€ pour non-utilisation de la FMI

10€ + 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 1 et n° de licence dirigeant)

La commission inflige à l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC une amende de 10€+10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° licence dirigeant et absence assistant 2)

U13 D3 Poule F

Match N°25296983 FUSC BOISGUILLAUME 2 / MONT ST AIGNAN FC 2 La commission inflige une amende de 30 € au FUSC BOISGUILLAUME pour non-utilisation de la FMI

Match N°25296984 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 / MAISON QUARTIER GRIEUX 1 La commission inflige une amende de 30 € au PLATEAU QUINCAMPOIX pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 10€ à MAISON QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

U13 D3 Poule G

Match N°25297011 CMS OISSEL 2 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2

La commission inflige une amende de 30 € au CMS OISSEL pour non-utilisation de la FMI La commission inflige une amende de 10€ FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D4 Poule D

Match N°25297402 : OH TREFILERIES NEIGES 3 / AS DE LA FRENAYE 1

La commission inflige une amende à l'OH TREFILERIES NEIGES 30€ pour non-utilisation de la FMI et 20€ pour envoi hors délai de la feuille de match

U13 D4 Poule E

Match N°25300190 : FC TOTES 2 / US DOUDEVILLAISE 2 La commission inflige au FC TOTES une amende de :







30€ pour non-utilisation de la FMI

10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D4-Poule F

Match N°25297583: US GODERVILLAISE 2/ AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2

La commission inflige une amende à l'US GODERVILLAISE

30€ pour non-utilisation de la FMI

10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence assistant 1)

La commission inflige une amende à l'AC ST ROMAIN DE COLBOSC

20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2 et dirigeant)

U13 D4-Poule G

Match N°25297612 : AS PETIVILLE 1 / US LILLEBONNAISE 3

Participation de joueurs non licenciés (AS PETIVILLE) dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux, rencontre en attente d'homologation

U13 D4-Poule H

Match N° 25297638 : US HERICOURT 1/ AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2

La commission inflige une amende DE 10€ à l'US HERICOURT et à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeants)

Match N°25297639 : ASL RAMPONNEAU FECAMP 1/ ES GERPONVILLE VALMONT 1 La commission inflige une amende de 30€ à l'ASL RAMPONNEAU FECAMP pour non-utilisation de la FMI

Match N°25297676 : US LILLEBONNAISE 4 /ENT.LOUVETOT-AUZEBOSC 1 La commission inflige une amende de 30€ à l'US LILLEBONNAISE pour non-utilisation de la FMI

U13 D4-Poule L

Match N° 25297841: ROUEN SAPINS FC 3/ AL DEVILLE MAROMME 3

La commission inflige une amende de 10€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

Match N° 25297842 : FC NORD OUEST 2/ MAISON QUARTIER GRIEUX 2

La commission inflige une amende de 10€ au FC NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

U13 D4 Poule M

Match N°25297885 : AS LONDAISE 1 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 1

La commission inflige une amende de 30€ l'AS LONDAISE pour non-utilisation de la FMI Dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux, participation de joueurs non licenciés (AS. LONDAISE) rencontre en attente d'homologation.

Match N°25297886 : CO CLEON 3 / GRAND QUEVILLY FC 4

La commission inflige une amende de 30€ au CO CLEON pour non-utilisation de la FMI







Match N°25297887 : ECOLE DE FOOT ELBEUF 3 / ST AUBIN FC 1 La commission inflige à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF une amende de :

30€ pour non-utilisation de la FMI

17€ pour non-utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée 5 x 31€ = 155€, pour non-respect de la catégorie d'âge (participation de 8 joueurs U11 au lieu de 3)

U13 D4 Poule N

Match N°25298050 : ECOLE DE FOOT ELBEUF 4 / STADE SOTTEVILLE CC 4

La commission inflige à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI une amende de 17€ pour non-utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée, une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence signature arbitre et assistant 1)

Match N°25298051 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3 / CAUDEBEC ST PIERRE F 2 La commission inflige AU FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige une amende de 10€ à CAUDEBEC ST PIERRE F pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

U13 D4 Poule O

Match N° 25298083 STADE DE SOTTEVILLE CC 3/GRAND COURONNE FC 1 La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

U13 D4-Poule P

Match N°25298113: JSF 2 / FC PETIT CAUX 2

La commission inflige à la JSF une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Match N°25298114 : ES JANVALAISE 1 / O. PAVILLAIS 4 La commission inflige à l'O.PAVILLAIS une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

Match 25298116: ENT.VIENNE ET SAANE LONG / AS FAUVILLAISE 3

La commission inflige à l'ENT.VIENNE ET SAANE LONG. Une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

11







COUPE U13 FESTIFOOT PITCH

PLATEAUX DU 01/10/2022

Plateau 9

La commission inflige une amende de 10 € à l'Entente SOMMERY/LA VARENNE pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence éducateur)

Plateau 11

La commission inflige une amende de 10 € au YVETOT AC pour insuffisance dans La rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence Éducateur)

Plateau 13

La commission Inflige une amende de 66€ à l'AMS PETIVILLE pour forfait déclaré par mail dans les délais réglementaires

Plateau 17

La commission inflige une amende de 10 € à l'AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence signatures après match)

Plateau 19

Score du match FC CANY / STADE VALERIQUAIS inversé (1-2) par suite d'une information par mail du CANY FC

Plateau 20

La commission inflige une amende de 10 € à l'US HERICOURT pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (licences joueurs incomplètes) et 10 € au FC LOUVETOT (Absence n° licence éducateur)

Plateau 22

La commission inflige une amende de 20€ à l'US ST THOMAS pour envoi de la Feuille de match hors délai

Plateau 23

La commission inflige une amende de 10 € à l'ES MONT GAILLARD pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence Éducateur)

Plateau 27

La commission inflige au RC PORT DU HAVRE 2 une amende de 99€ pour forfait non déclaré

Plateau 33

La commission inflige une amende de 10 € au CA HARFLEUR BEAULIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence résultats tirs aux buts)

Plateau 35

La commission inflige une amende de 10 € à l'AL DEVILLE MAROMME Pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro licence éducateur)

Plateau 37

La commission inflige une amende de 99€ à l'AS la Londe pour forfait non déclaré Plateau 41

La commission inflige une amende de 10 € à l'AS PTT ROUEN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence Éducateur)







Plateau 42

La commission inflige une amende de 10 € au GRAND COURONNE FC 1 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licence Éducateur) Plateau 44

La commission inflige une amende de 10 € au PETIT COURONNE FC 1 pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence signatures d'après matchs) Plateau 50

La commission inflige une amende de 10 € au FUSC BOISGUILLAUME 2 et à l'US MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE 2 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence n° licences Éducateurs)

Equipes qualifiées pour le second tour qui aura lieu le 14/01/2023 La composition des plateaux vous sera communiquée ultérieurement

F BOUCLE DE SEINE 1	PLAT QUINCAMPOIX 1
FC DIEPPE 2	REUNIONNAIS FC 1
FC DIEPPE 3	ROUEN SAPINS FC 1
FC FREVILLE BOUV SIVOM	
1	ROUEN SAPINS FC 2
FC NEUFCHATEL EN BRAY 1	SC FRILEUSE 1
FC NEUFCHATEL EN BRAY 2	SC FRILEUSE 2
FC OFFRANVILLAIS 1	SC FRILEUSE 3
FC OFFRANVILLAIS 2	SC OCTEVILLE SUR MER 1
FC OFFRANVILLAIS 3	SC OCTEVILLE SUR MER 2
FC PETIT CAUX 1	STADE DE SOTTEVILLE CC 1
FC ROUEN 1899 1	STADE SOTTEVILLAIS CC 2
FC ROUEN 1899 2	STADE VALERIQUAIS 1
FC ST ETIENNE DU	
ROUVRAY 1	US DE BOLBEC 1
FC SY JULIEN PT QUEVILLY	
1	US DE BOLBEC 2
FUSC BOIS GUILLAUME 1	US DE GRAMMONT 1
FUSC BOIS GUILLAUME 2	US DE GRAMMONT 2
GCO BIHORELLAIS 1	US DES FALAISES 1
GCO BIHORELLAIS 2	US DOUDEVILLAISE 1
GRAND QUEVILLY FC 1	US EPOUVILLE 1
GRAND QUEVILLY FC 2	US GODERVILLAISE 1
GRAND QUEVILLY FC 3	US LILLEBONNAISE 1
GRPT US CRIEL-FC EU 1	US LILLEBONNAISE 2
HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1	US LILLEBONNAISE 3
	C DIEPPE 2 C DIEPPE 3 C FREVILLE BOUV SIVOM C NEUFCHATEL EN BRAY 1 C NEUFCHATEL EN BRAY 2 C OFFRANVILLAIS 1 C OFFRANVILLAIS 3 C PETIT CAUX 1 C ROUEN 1899 1 C ROUEN 1899 2 C ST ETIENNE DU ROUVRAY 1 C SY JULIEN PT QUEVILLY C SY JULIEN PT QUEVILLY C SOOR GUILLAUME 1 C SCO BIHORELLAIS 2 C RAND QUEVILLY FC 1 C SRAND QUEVILLY FC 3







CS SERV MUNIC LE HAVRE 1 CS SERV MUNICIP LE HAVRE	HAVRE CAUCRIAUVILLE S2	US LUNERAYSIENNE 1
3	ISNEAUVILLE FC 1	US MESNIL ESNARD FRA 1
	JS ST NICOLAS DE	
DIEPPE FC 1	BETHUNE 2	US QRM 1
ECOLE DE FOOT ELBEUF 2	LE HAVRE AC 1	US QRM 2
ECOLE DE FOOT ELBEUF 4	LE HAVRE AC 2	US QRM 3
ENT MOTTEVILLE		
CROIXMAR 1	MAIS QUARTIER GRIEUX 1	US ST THOMAS 2
ENT VIENNE ET SAANE		
LONG 1	MONT ST AIGNAN FC 1	USF FECAMP 1
ES DU MONT GAILLARD 1	MONT ST AIGNAN FC 2	USF FECAMP 2
ES DU MONT GAILLARD 2	O. DARNETAL 1	USF FECAMP 3
ES DU MONT GAILLARD 3	O. PAVILLAIS 1	YVETOT AC 1
ES PLATEAU FOUC REAL 1	O. PAVILLAIS 2	YVETOT AC 2
ES TOURVILLAISE 1	O. PAVILLAIS 3	YVETOT AC 3
ESM GONFREVILLE 1	OH TREFILERIE NEIGES 2	YVETOT AC 5
ESM GONFREVILLE 2	OH TREFILERIES NEIGES 1	
ESPC ST GILLES ETHAIN 1	OLYMPIA'CAUX FOOT 1	

COUPE DFSM U15

Le 1^{er} tour est programmé le samedi 19 Novembre

<u>En Cas d'arrêtés municipaux dus aux intempéries les rencontres seront</u> automatiquement inversées

RC NORMAND 2020 1/ENT.ESPC-FCR 1
SAFRAN NDIE SPORTS 1/AS DE MONTIVILLIERS 1
US LILLEBONNAISE 2/USF FECAMP 2
CA LONGUEVILLAIS 1/US DES VALLEES 1
STADE VALERIQUAIS 15/JS DES FALAISES 1
AS COLLEVILLE 1/ NEUVILLE AC 1
FC LOUVETOT 1/FC OFFRANVILLAIS 2
O. DARNETAL 1/PLATEAUX QUINCAMPOIX FC 1
SAINT AUBIN FC 1/FC NORD OUEST 1
FC TOURVILLE LA RIVIERE 1/FC PETIT COURONNE 1
AS BOUILLE MOULINAUX 1/ASC YMARE 1
FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 1/ STADE GRAND QUEVILLY 1

Les autres équipes sont exemptes du 1er tour







COUPE DFSM U18

Le 1^{er} tour est programmé le samedi 19 Novembre

<u>En Cas d'arrêtés municipaux dus aux intempéries les rencontres seront</u> <u>automatiquement inversées</u>

FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1/FC LOUVETOT
US LONDINIERES 1/JS DES FALAISES 1
AS FAUVILLAISE 1/AS COLLEVILLE ANGERVILLE 21
RC DU PORT DU HAVRE 1/OH TREFILERIE NEIGES 1
GRPT SAINT MAURICE 1/ ISNEAUVILLE FC 1
STADE DE SOTTEVILLE CC 2/FC BOOS 1
AC BRAY EST FORGES 1/ENT.YMARE-ROMILLY 21

Les autres équipes sont exemptes du 1er tour

• Prochaine réunion de de la commission : mardi 8 novembre 2022 à 18h15 au siège du DFSM

Le Président de la Commission

commission

Denis OLIVIER

Le secrétaire de la

Serge COLARD